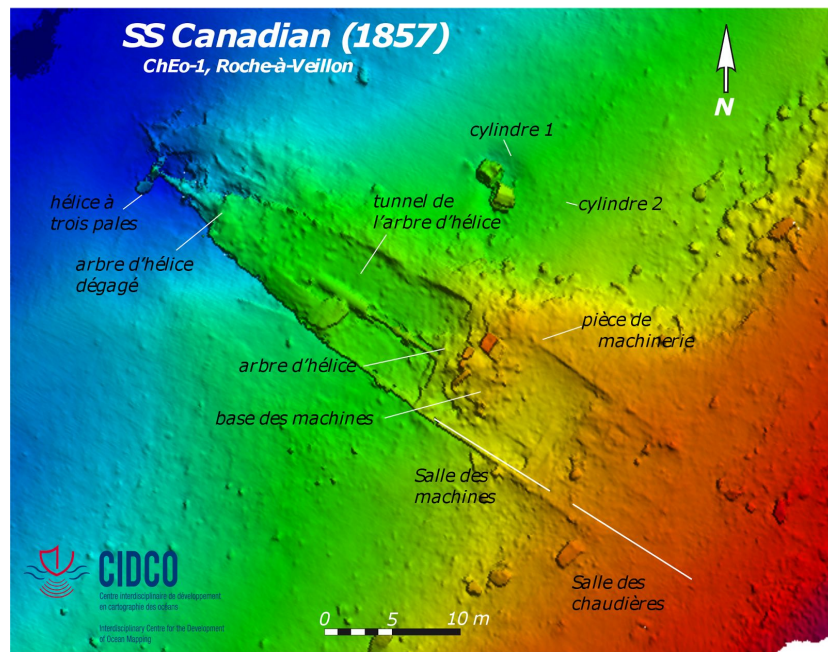


Le patrimoine maritime et subaquatique un affluent culturel et identitaire incontournable



Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle

Vincent Delmas, Candidat PhD., Archéologue subaquatique

Marijo Gauthier-Bérubé, M. Sc., Archéologue subaquatique

Daniel LaRoche, M. A., Archéologue consultant en patrimoine culturel maritime et subaquatique

Mathieu Mercier Gingras, Candidat M.SC., Archéologue subaquatique

Aimie Néron, M. Sc., Archéologue subaquatique et plongeuse professionnelle

Au Québec l'eau est omniprésente.

Elle était là bien avant que des humains peuplent le territoire et le transforment. Cette eau du Québec, c'est le grand fleuve qui en traverse la partie la plus habitée, c'est aussi des milliers de lacs et de rivières: c'est l'univers maritime du golfe Saint-Laurent. Cependant, ce que nous voulons souligner d'abord et avant tout, c'est l'inter-relation culturelle des hommes à l'égard de cet élément clé de la vie. Depuis maintenant une cinquantaine d'années, diverses technologies aussi inventées par des hommes ont permis de mieux composer avec cette ressource. Dorénavant, on peut disposer de cartes très précises du fond des lacs, mers et rivières ou de leurs tracés les plus anciens. Grâce à ces technologies cartographiques, il est possible de percevoir toutes sortes de témoins abandonnés ou perdus par les humains. Ces vestiges offrent l'occasion d'apprendre, de comprendre, de susciter l'appartenance, de décortiquer les événements passés et de participer à la construction de l'Histoire.

Cette eau inscrite dans les paysages, cette eau utile pour l'économie, cette eau que nous voulons tous préserver pour notre santé et celle des écosystèmes, recèle donc des milliers d'éléments de notre culture matérielle passée qui entrent dans la liste des ressources définissant notre identité.

Le renouvellement de la politique québécoise sur la culture nous est apparu comme une occasion à saisir pour inscrire clairement la nécessité de connaître et préserver les biens culturels maritimes et subaquatiques. L'objectif est qu'ils soient considérés à leur juste valeur, c'est-à-dire comme des éléments de cette mémoire collective et identitaire à préserver, au même titre que bon nombre d'autres biens culturels. C'est le point de mire de ce mémoire.

En consultant les diverses actions et données statistiques résumées dans la documentation officielle remise à l'occasion du présent exercice, on décèle les limites des actions de notre société pour assurer la pérennité de tous les axes de sa culture.

N'avons-nous pas l'impression qu'il pourrait manquer un des pans de notre culture, caché au travers des éléments de cet énoncé? N'aurait-on pas relégué aux oubliettes une certaine appartenance culturelle envers l'eau et le patrimoine qui y est associé? Il est vrai que des individus éclairés ainsi que des dizaines d'artistes, écrivains, poètes, folkloristes en ont célébré la beauté, mais ils en ont aussi évoqué les peurs, les dangers. Une large part de la mythologie et des légendes autochtones y est consacrée. Ce sont des aspects de la culture intangible de l'eau.

Des universitaires, par des publications, mais aussi quelques institutions muséales visionnaires ont maintenu un certain intérêt pour la promotion de cette appartenance à l'eau, son patrimoine. Néanmoins, l'importance de ces interventions lorsque mises dans le contexte des sommes consacrées à l'ensemble du marché de la culture est sans doute si infime qu'on n'a

pas pris le soin de faire apparaître la valeur de ce patrimoine dans le document résumant les bienfaits de la politique passée.

Payer un tribut culturel à la *mémoire de l'eau* passe évidemment par la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine maritime traditionnel, mais elle devrait aussi être complétée par l'apport de multiples biens culturels masqués par les eaux. Aussi faut-il trouver des moyens de ne pas ignorer, oublier, négliger ce qui nous échappe. Le vocable *patrimoine maritime et subaquatique* définit bien la nature de cet héritage du temps sur lequel il faut miser pour l'avenir.

Quel pourrait bien être la nature de ce nouveau paradigme culturel lié à l'eau?

Une réponse à cette question a été donnée par l'UNESCO qui, reconnaissant le besoin urgent de préserver et de protéger un tel héritage, a élaboré en 2001 la *Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique*¹ avec l'aide de représentants de divers pays, incluant le Canada. Dans cette Convention le *patrimoine culturel subaquatique* signifie « *toutes les traces d'existence humaine reposant ou ayant reposé sous l'eau et présentant un caractère culturel ou historique* ». La Convention était « *une réponse de la Conférence générale de l'UNESCO à la nécessité urgente de préserver toutes les traces d'existence humaine qui reposent ou ont reposé sous la surface et présentant un aspect culturel ou historique. Cette convention vise à assurer la sauvegarde du patrimoine sous-marin et à lutter contre le pillage et l'exploitation commerciale des sites sous-marins, en anticipant, entre autres, la fouille illégale d'objets dans le but d'en tirer un profit commercial* ». Il y a présentement 55 États parties qui ont accepté ou ratifié la convention. Elle « *est devenue un point de référence mondial pour l'établissement de normes de préservation du patrimoine culturel subaquatique, mais elle ne peut déployer tout son potentiel que grâce à une ratification universelle* ».

En mai 2016, Alejandro Palma Cerna, président de la réunion des États parties à la Convention, a proclamé que « *les impacts négatifs du pillage, du chalutage, de la récupération illégale d'artefacts, de l'exploitation commerciale, du développement industriel et de l'exploitation des ressources océaniques affectent la conservation. Les gouvernements doivent créer un cadre juridique et renforcer les capacités nationales pour faire appliquer des mesures d'atténuation. Le comité consultatif a prouvé son importance, en aidant des sites nécessitant une attention urgente et en renforçant la sauvegarde du patrimoine sous-marin qui est notre héritage commun* ».

L'archéologue français, Michel L'Hour, membre du *Conseil consultatif scientifique et technique*, a pour sa part révélé au cours de la même rencontre internationale que les « *prétendues découvertes et techniques de conservation issues de haute technologie des chasseurs de trésor étaient trompeuses, et visaient à obtenir une visibilité médiatique et à faire un film (sic)* ». Pour sa part, l'archéologue Xavier Nieto Prieto (Espagne) déclarait: « *L'étude scientifique et la conservation d'une épave ne peuvent être assurées que par une expédition de recherche archéologique ayant des normes adéquates. Les gouvernements*

¹ <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/underwater-cultural-heritage/>

doivent faire davantage (sic) pour empêcher les chasseurs de trésors d'endommager les sites, car les archéologues ne peuvent plus travailler correctement après la destruction des données engendrée par le passage des pilleurs». Il a également souligné l'importance d'attirer plus d'attention sur ces sujets et la nécessité pour les États d'investir dans la création d'équipes scientifiques.

Non seulement cette prise de position et l'adhésion aux règles de la Convention par la communauté des pays signataires révèlent-elle une urgence de reconnaître ce lien, mais ce besoin s'inscrit parallèlement à d'autres initiatives, dont le développement durable si cher à notre société et dont la citation qui suit en résumé bien le bien-fondé.

« L'eau, clé du développement durable faisant le lien avec le triptyque qui précise le développement durable:

- Écologie : l'eau: l'eau est médiateur (sic) entre l'homme et la nature.
- Économie : l'eau est un bien économique.
- Social : l'eau est facteur d'organisation sociale qui participe au maintien de la diversité des cultures et des éthiques et une composante essentielle de l'histoire des civilisations. »²

Doutons-nous de l'existence d'un patrimoine culturel subaquatique québécois?

On a toutes les raisons de croire qu'il est aussi riche qu'en d'autres contrées et quelques épaves bien connues ayant fait l'objet de fouilles archéologiques en eaux québécoises en témoignent. Pour connaître les origines et la nature exacte de ce lien avec l'eau, un bref retour en arrière s'impose. C'est dans la préhistoire et l'histoire jusqu'au milieu du XX^e siècle qu'on trouve les racines de cette «culture de l'eau».

En effet, l'occupation humaine de notre territoire est grandement redevable à la présence de l'eau dès la préhistoire. Que ce soit pour la nourriture, les déplacements, l'habillement, l'outillage, l'énergie, l'hygiène ou les parures, l'interaction avec l'eau est omniprésent tant chez les peuples autochtones que pour ceux qui ont suivi. L'arrivée d'Européens, entrés par bateau dans le golfe et le grand fleuve Saint-Laurent - porte grande ouverte sur le monde - visait d'abord à en exploiter les poissons, les mammifères marins et les fourrures, richesses du moment. Les incursions saisonnières de ces gens se transforment vite en occupation permanente, qui répond d'abord à des impératifs politiques. Les influx auront pour effet de modifier considérablement le paysage humain et la culture de l'eau.

Avec les années, de nombreuses vagues d'arrivants colonisent le pays, mais restent tributaires de l'eau, de la navigation et des industries s'appuyant sur l'eau pour assurer le

² EAU, CHANGEMENT DE PARADIGMES & GOUVERNANCE Houria TAZI SADEQ ALMAE/ Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau. ATELIER MEDITERRANEEN «LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE RECYCLAGE DES EAUX NON CONVENTIONNELLES DANS LES CULTURES PROTEGEES : PERSPECTIVES ET DEFIS POUR LES ZONES ARIDES ET SEMI-ARIDES » Organisé par L'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II & L'UNION EUROPEENE CYCLER-SUPPORT AND INNOVAMED PROJECTS SUPPORT AND INNOVAMED PROJECTS 28 Avril – 1er Mai er Mai 2008

développement du territoire et l'essor économique. L'histoire plus récente, des années 1950 à aujourd'hui, nous démontre à quel point la société québécoise actuelle a tourné le dos et même presque renié cette appartenance. On a trop longtemps ignoré le respect que nous devons à l'eau, au point où le peuple québécois est aux prises avec des problèmes de pollution, de contamination et même d'abandon des métiers traditionnels associés à l'exploitation des ressources halieutiques (pêche, récolte). On s'apprête aussi à en exploiter des ressources pétrolières à même le sous-sol marin. Dans ce même esprit économique, le peuple québécois se fait une fierté de l'entreprise Hydro-Québec dont une grande part de l'exploitation repose encore sur l'eau. Pourtant celle-ci ne s'est pas produite sans heurts avec les communautés autochtones, ceci sans compter de multiples défis culturels avec lesquels sa gouvernance doit composer. On constate donc que c'est notre rapport avec l'eau qui a changé et nous souhaitons que ce début de XXI^e siècle nous apprenne à respecter la ressource et, dans le cas qui nous occupe, son patrimoine culturel maritime et subaquatique. C'est le moment d'exprimer notre fierté nationale envers ce legs de la nature et des hommes qui l'ont occupé. Sommes-nous si loin de la notion de culture en évoquant ces liens? Nous ne le croyons pas!

Il demeure qu'on a enfermé tout ce qui ne fait pas partie des préoccupations modernes (arts de la scène, cinéma, musique, livre et bibliothèque, musée d'art) au sein de la notion de «patrimoine culturel». Ce patrimoine, qui en principe devrait inclure les témoins maritimes et subaquatiques, nous apparaît comme une sorte de parent pauvre de notre culture collective. On constate que l'État n'arrive pas à financer correctement tous les aspects du patrimoine en général et refile beaucoup de responsabilités à des acteurs locaux ou des organisations sans but lucratif. Ce manque d'intérêt est encore plus évident pour les pendants maritimes de l'histoire, l'ethnologie, frisant la privation dans le cas de l'archéologie subaquatique. Néanmoins, quelques institutions muséales et structurées exploitent de temps à autre des éléments du patrimoine maritime dans des expositions temporaires et quatre petits musées permanents à vocation maritime et navale (militaire)³. D'une part, la discipline de l'archéologie subaquatique reste pour ainsi dire inexploitée, et ne compte aucun acteur professionnel tant au sein de l'appareil gouvernemental québécois qu'à l'extérieur. La même discipline œuvrant sur terre, bien que financée principalement par des études d'impacts et les développements urbains, permet tout de même à une centaine de professionnels de poursuivre des recherches à devenir des experts dans leur domaine. D'autre part, il n'existe pas de marché, ni d'institution consacrée exclusivement à la recherche et à la protection ce patrimoine sous-marin. Ce dernier continue de faire l'objet de pillage et de destruction, soit par ignorance et parce qu'il est dans le domaine public, soit que la réglementation patrimoniale et celle des études d'impacts ne se préoccupent pas suffisamment de ces vestiges patrimoniaux.

Le Canada, et par conséquent le Québec, n'a toujours pas complété le processus d'adhésion à la Convention de l'UNESCO, car celui-ci nécessite l'introduction d'une réglementation spécifique au sein de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, et celle-ci tarde à venir. Au Québec plus spécifiquement, la protection du patrimoine culturel subaquatique

³ Musée maritime du Québec à l'Islet, Musée naval de Québec à Québec, Le Site historique maritime de la Pointe-au-Père à Rimouski, Musée maritime de Charlevoix à Saint-Joseph-de-la-Rive.

relève de la juridiction provinciale dans les eaux et territoires sur lesquels elle exerce ses pouvoirs constitutionnels. Sous l'égide de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le patrimoine subaquatique ne peut être protégé que s'il a fait l'objet de recherches archéologiques autorisées par un permis. En cas de découverte, les vestiges peuvent alors être officiellement inscrits dans le registre des sites archéologiques, ce qui se traduit tout simplement par une appellation alphanumérique et un dossier documentaire pour ces quelques sites archéologiques subaquatiques connus. On y retrouve entre autres des épaves de navires (une cinquantaine) comme celle de l'*Empress of Ireland*, la plus connue et médiatisée. Les mesures de protection se résument donc aux interdictions de mener des recherches telles qu'inscrites dans la loi. Des mesures coercitives à l'égard des acteurs sans permis sont actuellement pratiquement inapplicables sans le secours de dénonciateurs de la société civile. Ajoutons en outre que la juridiction québécoise devrait en principe être harmonisée avec la réglementation sur les épaves patrimoniales de *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* afin de clarifier le statut des éléments patrimoniaux subaquatiques à protéger. Cette collaboration tarde à se concrétiser.

Depuis vingt ans, seules quelques initiatives de recherche scientifique à très petite échelle ont eu pour objet ce patrimoine englouti. Pourtant, les vestiges de ce patrimoine font l'objet de recherches pour les découvrir. Ces activités, souvent non autorisées et non encadrées, sont parfois menées par des plongeurs plus ou moins bien intentionnés qui ont la capacité d'endommager et d'entraîner la disparition de ce patrimoine collectif et très vulnérable.

Mentionnons en outre que des milliers de sites archéologiques autochtones sont dorénavant submergés par d'immenses étendues d'eau artificiellement créées pour répondre aux besoins d'hydro-électricité. Ces sites invisibles illustrent pourtant le rapport de ces peuples avec l'eau.

Divers autres vestiges submergés ou semi-immersés implantés au fil de l'eau et des années prennent la forme de vestiges de ponts, de barrages, de canaux et d'écluses, de phares, de quais, de môles et d'équipement de pêche. Ils revêtent tous un intérêt archéologique qui offre le potentiel de mieux comprendre les rapides progrès technologiques du 19^e siècle. Ceux-ci font de temps à autre l'objet de découvertes fortuites ou sont inventoriés dans le cadre d'études d'impact de travaux d'ingénierie. Il s'agit la plupart du temps de mises au jour fragmentaires.

Un multitude de vestiges et sites marins et subaquatique restent présentement inconnus ou méconnus du grand public malgré leur caractère quelquefois hautement significatif pour la culture maritime. À cet égard, on n'a qu'à songer à la décrépitude du canal de navigation de Grenville qui le long de la rivière Outaouais est abandonné à son sort.

Ce qui a été fait et aurait pu être utile!

L'adoption en 2013 du *Plan d'action ministériel en archéologie – Horizon 2017* n'aura pas eu l'effet positif escompté pour l'archéologie subaquatique. Les éléments suivants auraient pourtant pu être profitables :

- Ce plan devait faire de l'archéologie une composante essentielle du patrimoine culturel et du développement de la société québécoise, tout en faisant appel à l'engagement des partenaires publics et privés.
- Pour cela le *Ministère de la Culture et des Communications du Québec* (MCCQ) entendait favoriser l'intégration d'une approche préventive en amont des projets réalisés, autorisés ou financés par des ministères et des organismes de l'État, en tenant compte de la protection du patrimoine archéologique en complément à la dimension environnementale.
- Le MCCQ entendait aussi travailler avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à la mise en œuvre du guide destiné à l'initiateur des projets soumis à une évaluation environnementale dans le cadre de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour assurer une meilleure protection du patrimoine archéologique.
- Enfin, il voulait renforcer les partenariats avec les milieux externes pour favoriser la protection, la recherche et la diffusion du patrimoine archéologique du Québec.

Au moment de faire une place à l'archéologie subaquatique, le *Ministère de la Culture et des Communications du Québec* aura beaucoup de chemin à parcourir, car il n'a présentement aucune ressource humaine spécialisée et habilitée à traiter de tels enjeux sur une base quotidienne; il ne dispose sans doute pas dans ses crédits de postes budgétaires pour en assurer le développement. Il n'y a pas d'agence paragouvernementale mandatée, de regroupement universitaire, ni de firme privée qui aient la volonté, l'expertise, et moyens de se lancer dans «l'aventure».

Ce qui n'a pas encore été dit!

- La *Loi sur le patrimoine culturel* du Québec incorpore l'archéologie (dont l'inventaire est principalement constitué de sites en milieu terrestre), mais la loi, dans sa plus récente version, dilue la responsabilité de l'État.
- Le Canada n'a toujours pas ratifié la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Cependant, nous savons que plusieurs autres pays du G8 qui n'ont pas ratifié la Convention de l'UNESCO pour des raisons politiques (désaccords territoriaux principalement), respectent les règles qui y sont inscrites et

protègent pro-activement leur patrimoine subaquatique. Rien de cela n'empêche le Québec d'appliquer de telles règles sur les territoires sous sa responsabilité.

- Le *Ministère de la Culture et des Communications du Québec* éprouve de la difficulté à réagir à des cas de découvertes fortuites d'épaves ou autre bien archéologique submergé ou semi-immersé parce qu'il ne possède aucune ressource dans le domaine.
- *Parmi les institutions fédérales, Parcs Canada* administre le réseau des *Parcs nationaux du Canada, des Aires nationales marines de conservation du Canada* et des *Lieux historiques nationaux du Canada*. Cette organisation emploie depuis plus de cinquante ans déjà une équipe pratiquant l'archéologie subaquatique partout au Canada. Celle-ci a offert des contributions scientifiques dont quelques unes au Québec et célébrées à l'international. On peut citer ici quelques exemples de projets de recherche comme les fouilles du *Machault*, frégate française impliquée dans la Bataille de la Ristigouche, du présumé *San Juan*, un navire Basque à Red Bay au Labrador, de l'épave *Elizabeth and Mary*, navire de la flotte de Phips lancée sur Québec en 1690 et plus récemment, les navires associés à l'explorateur John Franklin, perdus au Nunavut peu après leur départ d'Angleterre en 1845. Alors que cette implication du gouvernement fédéral aurait pu avoir un effet d'entraînement à long terme et inciter le gouvernement québécois à s'impliquer dans la création d'un organisme de promotion et d'intervention dans ce domaine, on n'a pas exploité ce filon d'affirmation identitaire et culturel. Des pans de notre histoire avec un grand H se cachent ici sous nos eaux.
- L'archéologie subaquatique pratiquée au cours des cinquante dernières années ailleurs dans le monde a prouvé comment elle pouvait aussi nourrir un nationalisme historique (Suède, États-Unis, France, Hollande, Grande-Bretagne, Espagne, Portugal, Grèce, Turquie, etc.). Plus récemment, dans l'Arctique, le gouvernement canadien s'en est servi pour bien affirmer ses revendications territoriales à l'échelle internationale (navire de Franklin, 1845).
- L'industrie de pêche ainsi que les chercheurs en archéologie pourraient à long terme bénéficier d'une concertation en protégeant d'une part les ressources archéologiques submergées et d'autre part les engins de pêche en marquant les zones à risques.
- Par son apport à la connaissance, la discipline de l'archéologie subaquatique contribue à mieux articuler cette nécessité de protéger les lieux ou les territoires maritimes et aquatiques, l'environnement côtier et les biens archéologiques, pour les générations futures. Elle devrait entre autres faire partie du processus de création, de développement et de l'administration de parcs naturels et historiques.
- Il est aussi important de souligner l'impact des changements climatiques sur le patrimoine sous-marin et subaquatique, en particulier dû à l'élévation du niveau de la mer et à l'accélération de l'érosion, qui nécessite des mesures de prévention ciblées.

L'encouragement pour la recherche et la mise en place de mesures d'atténuation préventives doivent faire parti de l'attirail disponible pour la protection des vestiges subaquatiques.

Ce qu'il faut accomplir!

- Le Québec pourrait participer au processus d'adhésion à la Convention de l'UNESCO. Néanmoins, la Loi sur le patrimoine culturel reste un outil de protection et de gestion qui pourrait gagner en efficacité. À cet égard, le Québec pourrait se permettre d'investir dans la recherche et le développement de l'archéologie subaquatique en appuyant les chercheurs de cette discipline.
- Comme le dernier plan d'action ministériel sur l'archéologie n'était pas adapté à la discipline de l'archéologie subaquatique, nous suggérons au *Ministère de la Culture et des Communications* de se doter d'une politique de gestion pour la protection et la conservation du patrimoine maritime et côtier qui inclut l'archéologie subaquatique. Une telle politique devrait aussi être complétée d'un programme de soutien à la communauté scientifique comme d'autres pays l'ont déjà fait depuis longtemps. On pourrait s'attendre à ce qu'un tel «programme» engendre dans le futur quelques développements en ce qui a trait à l'inventaire et la connaissance du patrimoine maritime et subaquatique, des enjeux de sa méconnaissance, et même de sa maltraitance au sens du mot «négligence».
- Il serait aussi bon de resserrer l'application du cadre réglementaire des études d'impacts afin que des experts puissent évaluer systématiquement les impacts potentiels des projets de construction, de dragage, etc., sur le patrimoine submergé.
- Une initiative récente du gouvernement pourrait être significative pour le développement de l'archéologie subaquatique. En effet, le contenu de la *Stratégie maritime du Québec* reconnaît que le «*Québec maritime est également une source de richesse culturelle et patrimoniale exceptionnelle. Il n'y a qu'à penser à l'Arrondissement historique du Vieux-Québec, inscrit comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO, qui est intimement lié au Saint-Laurent, ou encore à l'épave de l'Empress of Ireland, qui, en plus de faire le bonheur des plongeurs et plongees, rappelle l'importance historique et continue du Saint-Laurent comme notre entrée sur le monde*». Cette stratégie compte - faire la promotion de la culture et du patrimoine maritimes entre autres par le *Plan culturel numérique* ainsi que par le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*. Ces initiatives sont louables, mais d'autres actions pourraient s'ajouter afin d'appuyer la recherche en archéologie subaquatique.
- Nous invitons aussi le gouvernement à intégrer la composante scientifique en archéologie côtière et subaquatique au sein du réseau scientifique *Québec Maritime* récemment formé (aussi partie intégrante de la *Stratégie maritime*).

- Diverses pistes d'engagement gouvernemental envers le patrimoine submergé sont envisageables. Ne pourrait-on considérer la création d'un organisme pour la recherche et la mise en valeur du patrimoine maritime et subaquatique? En France, par exemple, il y a le DRASSM qui s'occupe de l'archéologie sous-marine et qui est financé par le gouvernement. Au Canada, Parcs Canada, responsable des parcs et lieux historiques a intégré une équipe d'archéologues subaquatiques depuis plus de cinquante ans au sein de ses effectifs. Il semble clair que sans structure officielle ou d'institution mandatée, le chemin risque d'être long pour arriver à des résultats.
- Il faut absolument mettre en place des leviers financiers pour gérer directement ce patrimoine subaquatique ou pour soutenir des entreprises dans le domaine. Comme il s'agit d'une discipline qui commande l'emploi d'équipements spécialisés et dispendieux, le regroupement ou même l'association d'institutions scientifiques du domaine maritime serait sans doute l'idéal.

Conclusion

Nous invitons les décideurs publics à prendre la barre de gouvernail et à mettre le cap au large pour voir loin, plus loin, afin d'éviter le naufrage et la perte de biens culturels tangibles définissant notre culture maritime. À cet effet, nous les prions d'envisager une reconnaissance, mais aussi une prise en charge de ce patrimoine invisible et englouti pour entreprendre la mise en valeur.

Profitons de cette opportunité du renouvellement de la politique culturelle pour faire reconnaître notre héritage culturel englouti et inculquer au sein de la société québécoise la fierté de cette appartenance à notre histoire collective.